Athora Amundi S&P 500 ESG Index Fund

Date de création de la fiche 17/05/2024

Gestionnaire du Fonds sous-jacent :

Amundi est le plus grand gestionnaire d'actifs d'Europe en termes d'actifs sous gestion. Amundi propose à ses clients privés, institutionnels et entreprises des stratégies et des solutions d'investissement sur mesure qui répondent à leurs besoins spécifiques, en vue d'atteindre des résultats ciblés et de s'adapter à leur profil de risque.

Politique d'investissement du Fonds sous-jacent :

Le Fonds sous-jacent "Amundi S&P 500 ESG index" est géré passivement. L'objectif du Fonds sous-jacent est de répliquer la performance de l'indice S&P 500 ESG+ ("l'Indice") tout en minimisant l'écart de suivi entre la valeur nette d'inventaire du Fonds sous-jacent et la performance de l'Indice. Le Fonds sous-jacent vise à atteindre un niveau d'écart de suivi du Fonds sous-jacent et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.
L'Indice est un Indice de rendement total net : les dividendes nets d'impôt payés par les composants de l'indice sont inclus dans le rendement de l'Indice. L'Indice S&P 500 ESG+ ("l'Indice") est un indice large pondéré par la capitalisation boursière, qui mesure la performance de titres répondant à des critères de durabilité, tout en conservant une pondération globale par groupe sectoriel similaire à celle de l'Indice S&P 500 ("l'Indice parent"). L'Indice S&P 500 est un indice d'actions représentatif des principaux titres négociés aux États-Unis. L'exposition à l'Indice sera obtenue par le biais d'une réplication directe, principalement en investissant directement dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles représentant les composants de l'Indice dans une proportion extrêmement proche de leur proportion dans l'indice. Le gestionnaire pourra utiliser des instruments dérivés afin de gérer les flux entrants et sortants et également si cela permet une meilleure exposition à un composant de l'Indice. Afin de générer des revenus supplémentaires pour compenser ses coûts, le Fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt de titres

Répartition du fonds au 31/03/2024

Allocations des actifs (%)

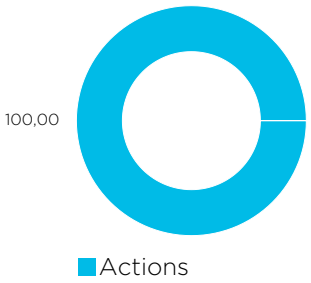

Répartition géographique des actions (%)

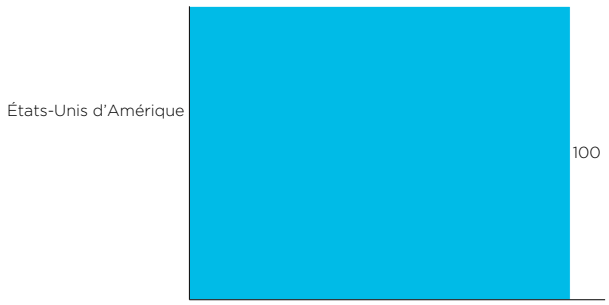

10 premières lignes du portefeuille (%)

MICROSOFT CORP	9,73
APPLE INC	8,36
NVIDIA CORP	6,19
AMAZON.COM INC	5,09
ALPHABET INC CL A	2,59
ALPHABET INC CL C	2,20
ELI LILLY & CO	1,90
JPMORGAN CHASE & CO	1,77
TESLA INC	1,70
EXXON MOBIL CORP	1,45

Répartition sectorielle (%)

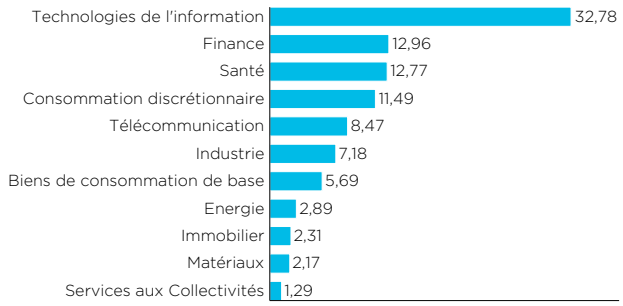

ATHORA

Caractéristiques

Fonds sous-jacent			
Code ISIN du fonds sous-jacent	LU0996177720	**Gestionnaire du fonds sous-jacent**	Amundi
Fonds sous-jacent	Amundi S&P 500 ESG index	**ISR (1 à 7)**	1 2 3 4 5 6 7
Notation Morningstar du fonds sous-jacent	* * * *		
Fonds interne			
Nom du Fonds	Athora Amundi S&P 500 ESG Index Fund	**Devise**	EUR
Distributeur	Athora Belgium S.A.	**Frais de gestion**	1.50% par an
Date de lancement	16/01/2024	**Valorisation**	Quotidienne
Cap/Distrib	Capitalisation	**Valeur au lancement**	25,00 €

Valeur d'inventaire du fonds interne

Au lancement 16/01/2024	25,00 €

Au 16/05/2024	27,25 €

EVOLUTION DE LA VALEUR D'INVENTAIRE [2]

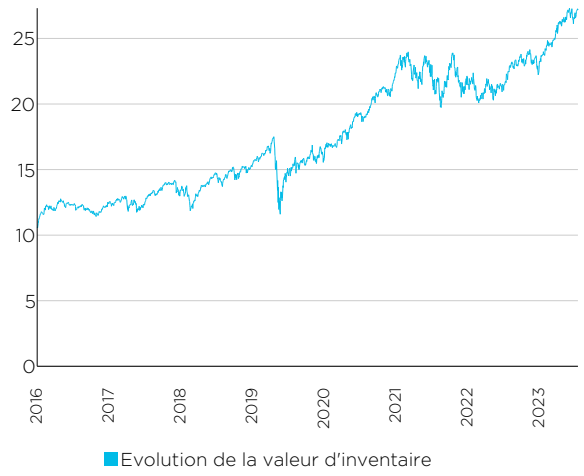

PERFORMANCE ANNUELLE (%) [2]

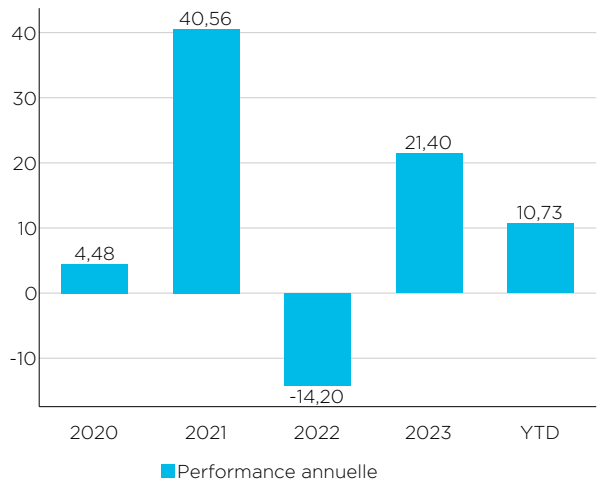

Rendements cumulatifs [2]

1M	3M	6M	YTD	1Y	3Y	5Y	10Y
0,58 %	3,72 %	14,78 %	10,73 %	26,01 %	42,91 %	89,19 %	-

Rendements annualisés [2]

1Y	3Y	5Y	10Y
26,01 %	12,64 %	13,60 %	-

1 Ce paragraphe est un résumé de la politique d'investissement qui n'a aucune valeur juridique. Seules les règlements de gestion et les Documents d'Informations Spécifiques, qui sont disponibles sur athora.com/be, ont valeur juridique. Nous vous invitons à prendre connaissance des scenarios de performance qui figurent dan les Documents d'Informations Spécifiques.

2 Le fonds d'investissement de la branche 23 Athora Amundi S&P 500 ESG Index Fund a été créé le 16/01/2024. Par conséquent celui-ci n'affiche pas encore de rendements du passé suffisants. Cependant, ce fonds investit uniquement dans le fonds sous-jacent Amundi S&P 500 ESG index, ce qui permet de consitituer des simulations de rendement pour le passé. Ces rendements tiennent compte des taxes et frais de gestion du fonds, mais pas ceux au niveau du contrat d'assurance. Le risque financier des produits liés à des fonds d'investissement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Les rendements obtenus dans le passé ne constituent aucune garantie pour l'avenir.

Informations relatives à la durabilité[3]			
Art. SFDR	8		
Min. d'alignement Taxonomie (A)	N/A	**Label ESG**	Pas de label
Min. d'objectifs de durabilité (B)	1%	**Indice ESG**	S&P 500 ESG+ Index
Min. d'intégration des PAI (C)	Pas d'info	**Intégration Risques de durabilité**	Oui
Annexe 2 ou 3	SFDR-ANNEX2-FR-ASPE	**Annexe 4 ou 5**	
Caractéristiques ESG	· Sustainability-themed investing		
Objectifs de durabilité	· Suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales · Éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services qui nuisent à l'environnement et à la société		
Principales incidences négatives / Principal Adverses Impacts (PAI)	· (PAI 1) Émissions de gaz à effet de serre (GES) · (PAI 2) Empreinte carbone · (PAI 3) Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements · (PAI 4) Exposition à des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles · (PAI 5) Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable · (PAI 6) Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique · (PAI 7) Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité · (PAI 8) Rejets dans l'eau · (PAI 9) Ratio de déchets dangereux et radioactifs · (PAI 10) Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) · (PAI 11) Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales multinationales · (PAI 12) Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé · (PAI 13) Mixité au sein des organes de gouvernance · (PAI 14) Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) · (PAI 15) Intensité de gaz à effet de serre (GES) · (PAI 16) Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		

3. Vous trouverez plus d'information par rapport aux définitions et caractéristiques de durabilité dans la « fiche d'information relative au développement durable » disponible sur le site internet de Athora Belgium dans la section « Bibliothèque » ou auprès de votre courtier.